

Rapport périodique - Deuxième cycle

1. Données du bien du patrimoine mondial

1.1 - Nom du bien du bien du patrimoine mondial

Alpes suisses Jungfrau-Aletsch

1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial

Etat(s) partie(s)

- Suisse

Type de Bien

naturel

Numéro d'identification

1037bis


Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

2001, 2007

1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (longitude / latitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Alpes suisses Jungfrau-Aletsch	46.5 / 8.033	82400	0	82400	2001
Total (ha)		82400	0	82400	

1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Map 1: location and boundaries of nominated property	01/02/2006	

Commentaire

Update of the name "Swiss Alps Jungfrau-Aletsch" and the Label of the site according to the change of the name in 2008 is necessary. We will send a new map of better quality and in the new corporate design to the World Heritage centre.

1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

- Oliver Martin
Office fédéral de la Culture
Chef de la section Patrimoine culturel et monuments historiques
Département fédéral de l'intérieur (DFI)

1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

- Rafael Schmid
Swiss Alps Jungfrau-Aletsch
Management Centre
UNESCO World Heritage Site

Commentaire

Swiss Alps Jungfrau-Aletsch Beat Ruppen (Site Manager)
Isabel Aerni (contact person for Periodic Report) Management
Centre UNESCO World Heritage Site Kehrstrasse 12 CH-
3904 Naters Suisse Telephone: +41279245276 Email:
i.aerni@jungfrau-aletsch.ch

1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

1. [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](#)
2. [Photographies du glacier d'Aletsch](#)
3. [Das Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn-Gebiet wird Weltnaturerbe! \(seulement en allemand\)](#)

Section II-Alpes suisses Jungfrau-Aletsch

4. [Natural site datasheet from WCMC \(en anglais seulement\)](#)

5. [Site internet du bien](#)

Commentaire

Bitte alle Links löschen und folgende Web Adressen aufführen: 1. Homepage UNESCO-Welterbe Schweizer Alpen Jungfrau-Aletsch (Link: <http://www.jungfrau-aletsch.ch/>) 2. Welterbestätten in der Schweiz (Link: <http://www.welterbe.ch/welterbestaetten/schweizer-alpen-jungfrau-aletsch.html>) 3. Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection (Link: <http://www.ourplaceworldheritage.com/custom.cfm?action=W Hsite&whsiteid=1037>) -> NAME DER WELTERBESTÄTTE GEMÄSS NAMENSÄNDERUNG ANPASSEN

1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé

2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

La région de la Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn est la partie la plus glacée des Alpes d'Europe. On y trouve le plus grand glacier d'Europe ainsi qu'une série de caractéristiques glaciaires classiques et elle est une archive exceptionnelle des processus géologiques qui ont formé les Hautes Alpes. Une flore et une faune diverses sont représentées dans toute une palette d'habitats et la colonisation par les plantes, dans le sillage des glaciers en retraite, fournit un exemple exceptionnel de succession végétale.

Critère (vii) : le paysage impressionnant du bien a joué un rôle important en Europe dans l'art, la littérature, l'alpinisme et le tourisme alpin. La région est reconnue, au niveau mondial, comme une des régions de montagne les plus spectaculaires et ses qualités esthétiques ont attiré des visiteurs du monde entier. L'impressionnant mur nord des Hautes Alpes, centré sur les pics de l'Eiger, du Mönch et de la Jungfrau, est une caractéristique panoramique exceptionnelle, complétée sur le versant sud de la ligne de partage des eaux alpine par des pics spectaculaires et un réseau de vallées où l'on trouve les deux plus longs glaciers de l'Eurasie occidentale.

Critère (viii) : le bien offre un exemple exceptionnel de la formation des Hautes Alpes qui résulte du relèvement et de la compression qui ont commencé il y a 20 à 40 millions d'années. Avec une gamme d'altitudes qui vont de 809 m à 4274 m, la région expose des roches cristallines vieilles de 400 millions d'années recouvrant des roches carbonatées plus jeunes, conséquence de la dérive vers le nord de la plaque tectonique africaine. À ces archives spectaculaires de processus orographiques s'ajoutent la grande abondance et la diversité des formations géomorphologiques telles que les vallées glaciaires en U, les cirques, les pics acérés, les glaciers de vallées et les moraines. C'est dans cette partie très glacée des Alpes que se trouve le glacier d'Aletsch, le plus grand et le plus long d'Europe, qui présente un intérêt scientifique important dans le contexte de l'histoire et des processus glaciaires en cours, notamment en rapport avec les changements climatiques.

Critère (ix) : avec sa gamme d'altitudes et ses expositions, sèche au sud/humide au nord, le bien présente un large éventail d'habitats alpins et subalpins. Sur les deux substrats principaux de roches cristallines et carbonatées, des

écosystèmes divers ont évolué sans intervention importante de l'homme. On trouve de superbes exemples de succession végétale, y compris la ligne des arbres distincte, supérieure et inférieure, de la forêt d'Aletsch. Le phénomène mondial des changements climatiques est particulièrement bien illustré dans la région comme en témoignent les différents degrés de retraite des différents glaciers, fournissant de nouveaux substrats pour la colonisation par les plantes.

Le bien est bien géré. La stratégie et le plan de gestion en vigueur ont été élaborés au moyen d'un processus participatif exemplaire. Pratiquement tout le bien bénéficie d'une protection juridique. Les problèmes de gestion clés sont l'impact potentiel des changements climatiques, la gestion du tourisme et la nécessité de garantir une coordination efficace des responsabilités de gestion entre les paliers de gouvernement fédéral, cantonal et communal.

Commentaire

Anpassung des Namens der Welterbestätte gemäss Namensänderung im Jahr 2008 sowie einige Tippfehler. Wir senden ein Word-Dokument mit den beantragten Anpassungen (in engl.) direkt an wh-periodicreporting@unesco.org. Ebenso werden wir aktuelle Fotos (auch aus dem Erweiterungsgebiet) zur Verfügung stellen.

2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit

(vii)(viii)(ix)

2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère

-

2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée

-

2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

-

3. Facteurs affectant le bien

3.14. Autre facteurs

3.14.1 - Autre(s) facteur(s)

-

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact						Origine
3.1	Habitat et développement							
3.1.4	Vastes infrastructures et/ou installations touristiques / de loisirs							
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs							
3.2	Infrastructures de transport							
3.2.1	Infrastructures de transport de surface							
3.2.2	Infrastructures de transport aérien							
3.2.4	Effets liés à l'utilisation des Infrastructures de transport							
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services							
3.3.1	Infrastructures hydrauliques							
3.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables							
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine							
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs							
3.9	Autres activités humaines							
3.9.3	Entraînement militaire							
3.10	Changement climatique/problèmes météorologiques							
3.10.6	Températures extrêmes							
3.10.7	Autres modifications du climat							
3.11	Evènements écologiques ou géologiques soudains							
3.11.4	Avalanche/ glissement de terrain							
3.11.5	Erosion et envasement / dépôt							
3.11.6	Incendies (d'origine naturelle)							
3.13	Gestion et facteurs institutionnels							
3.13.1	Activités de recherche / de suivi à faible impact							
3.13.3	Activités de gestion							
Légende	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure	extérieure		

3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

		Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
3.1	Habitat et développement					
3.1.4	Vastes infrastructures et/ou installations touristiques / de loisirs	Moins de 10%	En cours	Significatif	Capacité haute	Statique
3.2	Infrastructures de transport					
3.2.2	Infrastructures de transport aérien	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité moyenne	Statique
3.2.4	Effets liés à l'utilisation des Infrastructures de transport	51-90%	Fréquent	Mineur	Capacité moyenne	Statique
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services					
3.3.1	Infrastructures hydrauliques	Moins de 10%	En cours	Significatif	Capacité moyenne	En hausse
3.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité moyenne	Statique
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine					
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs	11-50%	Fréquent	Mineur	Capacité moyenne	En hausse
3.9	Autres activités humaines					
3.9.3	Entraînement militaire	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Mineur	Capacité moyenne	Statique
3.10	Changement climatique/problèmes météorologiques					
3.10.6	Températures extrêmes	91-100%	En cours	Significatif	Capacité faible	En hausse
3.10.7	Autres modifications du climat	11-50%	Intermittent/sporadique	Significatif	Capacité faible	En hausse

		Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
3.11	Evènements écologiques ou géologiques soudains					
3.11.4	Avalanche/ glissement de terrain	11-50%	Intermittent/sporadique	Insignifiant	Capacité faible	Statique
3.11.5	Erosion et envasement / dépôt	11-50%	Intermittent/sporadique	Insignifiant	Capacité faible	Statique

3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

Einflussfaktoren haben teilweise sowohl negative als auch positive Seiten (zB. Tourismus, Infrastruktur). Einzelne Faktoren sind natürlich ablaufende Prozesse (z.B Gletscherrückzug, Hochwasser, Lawinen). Diese sind Teil der Naturwerte und deren Dynamiken gemäss Kriterien vii und viii. Aus der Sicht der Welterbe-Werte sind diese Prozesse daher neutral zu bewerten. Sie können aber aus der Sicht der betroffenen Bevölkerung durchaus negative Wirkungen (Naturgefahren) darstellen.

4. Protection, gestion et suivi du bien

4.1. Limites et zones tampons

4.1.1 - Statut de la zone tampon

Il n'y a pas de zone tampon, mais cela ne constitue pas un manque

4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Le bien ne possède pas de zone tampon au moment de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Le bien **ne possède pas** de zones tampons au moment de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

Die 23 Welterbe-Gemeinden haben 2001 und 2005 mit der Charta vom Konkordiaplatz verbindlich erklärt, nicht nur das Welterbe-Gebiet zu erhalten, sondern in der ganzen Region (Welterbe und Umland) eine nachhaltige Entwicklung zu fördern. In der Managementstrategie der Trägerschaft und in den daraus abgeleiteten Aktionsplänen und Aktivitäten der Welterbstätte wird diesem Umstand Rechnung getragen.

4.2. Mesures de protection

4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

Les communes possèdent la majeure partie des terres de l'extension du Bien JAB ; KWO, qui possède 8500 ha dans la région du Grimsel est un autre propriétaire important. Pratiquement la totalité du bien étendu proposé (77 400 ha : 94%) est protégée dans deux sites de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). En outre, 41% de la région bénéficie d'un statut de protection supplémentaire avec cinq biotopes d'importance nationale (1150 ha, 1,4%), six réserves fédérales de chasse (9000 ha, 11%), quatre paysages protégés par l'Ordonnance concernant la compensation pour les pertes en production hydroélectrique (16 000 ha, 19%) – ces inscriptions assurent une protection plus stricte que l'IFP ; ainsi que 29 zones naturelles protégées au niveau cantonal (13 110 ha, 16%). Beaucoup de ces inscriptions se chevauchent ; sur les 5, 6 % du bien étendu proposé qui ne bénéficient pas de la protection de l'IFP, 2%, dans le massif des Engelhörner à l'extrémité nord-est du site étendu, sont protégés comme réserve de chasse fédérale. En conséquence, 3,6% seulement ne bénéficient d'aucun type de protection. Les deux zones relativement petites concernées (l'une dans la commune de Blatten, dans le Lötschental et l'autre, au-dessous du Doldenhorn, au nord de l'Oeschinensee) ont été visitées et les discussions, sur place, ont conclu que leurs caractéristiques naturelles ne courent pas de risque, de sorte que les limites proposées pour le bien étendu sont appropriées. Le cas échéant, il serait souhaitable que ces deux petites zones, ainsi que la petite zone du massif des Engelhörner soient incluses dans l'IFP, durant le processus permanent d'examen et de révision en cours. Par ailleurs, il convient de noter que dans le canton du Valais, la loi sur la protection du patrimoine culturel et naturel du 1er octobre 2000 exige que les plans communaux d'occupation des sols inscrivent le Bien JAB en tant qu'aire protégée d'importance internationale. Dans le canton de Berne, le Concept cantonal de mise en valeur des paysages prévoit des déclarations spécifiques sur les 'zones cantonales prioritaires' qui comprennent tous les sites inscrits au niveau fédéral et mentionnés ci-dessus, ainsi qu'une politique spéciale d'application pour le Bien JAB.

Commentaire

Statt "JAB": "SAJA". Die bestehenden Gesetze / Schutzgebiete sind im Wesentlichen unverändert und sichern sowohl die Erhaltung der Werte des Welterbes als auch die erforderliche Finanzierung. Der aktuelle politische Diskurs über erneuerbare Energien und Naturschutz (NHG, BLN) kann zu relevanten Veränderungen der Gesetze führen. Im Kt. Bern ist seit 1.2.2012 ein Gesetz für das Weltnaturerbe PWG in Kraft. Im Kt Wallis wird der W.-Perimeter bei der Revision kommunaler Nutzungsplanungen aufgenommen.

4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Le bien **ne possédait pas** de zone tampon au moment de son inscription dans la liste du patrimoine mondial.

4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon constituent une base **appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien

4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées ?

On dispose d'excellentes capacités / ressources pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection

Zu beachten ist, dass der Schutz durch das BLN, welcher 94% der Welterbestätte abdeckt, eine Interessenabwägung beinhaltet (nationale Bedeutung der Vorhaben vs. Naturschutzanliegen). Dies könnte insbesondere bei Energievorhaben in Zukunft problematisch werden v.a. wenn im Zuge der neuen Energiepolitik auch kleine Energievorhaben nationales Interesse erhalten.

4.3. Système de gestion / Plan de gestion

4.3.1 - Système de gestion

Suite à un vaste processus participatif, une structure institutionnelle hautement démocratique a été mise en œuvre par l'intermédiaire de l'Association du Bien du patrimoine mondial JAB, créée en mai 2002, au titre de la loi suisse. Les quatre organes principaux de cette association sont :

- ◆ une assemblée de délégués comptant 24 membres de chacun des deux cantons, représentant les régions, les communes et les organisations ;
- ◆ un Conseil de surveillance, comptant six membres de chacun des cantons, représentant les régions, les communes et les organisations ;
- ◆ un Comité directeur stratégique, avec des représentants de la Confédération et des deux cantons ; et
- ◆ un Centre de gestion, avec deux bureaux, un dans le canton de Berne et un dans le canton du Valais, disposant d'un personnel équivalent à deux postes à plein temps, hautement qualifié et épaulé au niveau administratif.

En outre, le personnel du Centre de gestion travaille avec des 'groupes de base', qui comprennent des représentants des principaux acteurs, afin d'élaborer et d'appliquer des tâches dans 21 domaines d'action relatifs à une large gamme d'activités, dans le bien étendu proposé mais aussi dans toute la région des 26 communes dont une partie du territoire se trouve dans le bien étendu proposé, région

connue sous le nom de « Région du patrimoine mondial » comme on le verra ci-après.

Compte tenu de la complexité institutionnelle, la structure est appropriée. Le plan de gestion, daté du 1er décembre 2005, a été mis au point au terme d'un processus participatif exemplaire auquel ont directement participé 256 personnes représentant tout l'éventail des groupes d'acteurs. Les objectifs généraux de ce document ne sont, toutefois, pas totalement conformes avec les valeurs naturelles qui ont justifié l'inscription du bien du patrimoine mondial actuel (ainsi que de l'extension proposée) ; par exemple, les objectifs qui font référence à l'utilisation économique. Cela s'explique par le fait que le document fait référence à une « Région du patrimoine mondial » plus vaste, comptant 35 000 habitants. Cette région englobe, en son centre, un bien du patrimoine mondial où il n'y a que 10 habitants permanents – bien qu'il ait à la fois des résidents saisonniers (p.ex., dans des abris de montagne, et qui pratiquent l'élevage) et, toute l'année, mais en particulier en hiver, de très nombreux visiteurs dans le site ou à proximité de ses limites, ainsi que des alpinistes et des skieurs, certains arrivant en hélicoptère. En conséquence, ce document n'est pas un plan efficace pour la gestion du bien étendu proposé, et cela pour trois raisons :

- 1) bien que le document décrive un très grand nombre de mesures hautement souhaitables, il n'explique pas comment elles seront appliquées en pratique ; on pourrait plus justement le décrire comme une « stratégie de gestion » ;
- 2) il ne fait pas référence en détail à de nombreuses mesures déjà appliquées dans la région et qui contribuent au maintien des valeurs pour lesquelles le bien a été inscrit ; ces activités sont entreprises par des employés fédéraux et cantonaux, entre autres, y compris des employés de différentes ONG de conservation et de loisirs ; et
- 3) il n'établit pas correctement de différence entre les activités qui contribuent directement au maintien des valeurs, celles qui y contribuent indirectement et celles qui sont souhaitables mais relatives au développement durable de ladite « Région du patrimoine mondial », le bien étendu proposé

Le 4 octobre 2006, l'UICN a donc recommandé que ce 'plan de gestion' soit considéré comme une 'stratégie de gestion' et que l'on prépare un nouveau plan de gestion déterminant clairement 1) les mesures prioritaires, en précisant la différence entre les activités qui contribuent directement au maintien des valeurs du bien du patrimoine mondial naturel et à son intégrité (c.-à-d. les mesures essentielles) et les mesures qui contribuent indirectement et/ou qui contribuent au développement durable régional; et 2) les activités spécifiques, avec mention pour chacune de l'organisation (des organisations) responsable(s) et des ressources (notamment en matière de financement et de main-d'œuvre) qui leur seront attribuées. Compte tenu des nombreuses catégories de protection qu'il y a dans la région, l'UICN faisait aussi remarquer qu'il est essentiel que le nouveau plan de gestion énonce clairement les moyens de coordination de ces activités ainsi que le rôle des organisations respectives, y compris le Centre de gestion, en matière de planification et de gestion.

En réponse à la recommandation de l'UICN, l'État partie a préparé un nouveau plan de gestion qui a été soumis le 26 février 2007. Avec ses six annexes, ce nouveau plan fournit toute l'information nécessaire sur les activités, les organisations responsables et les ressources attribuées à la conservation du bien du patrimoine mondial et explique comment les activités seront coordonnées.

La création du Centre de gestion, disposant de deux bureaux, était essentielle à la coordination d'un grand nombre d'activités entreprises par différents acteurs sur une si vaste région. Il semble que ce Centre de gestion dispose


Rapport périodique - Deuxième cycle

actuellement d'un personnel suffisant. Plusieurs membres du personnel sont aussi employés par des institutions fédérales et cantonales et des ONG s'occupant de loisirs et de conservation de la nature travaillent dans le bien du patrimoine mondial étendu proposé. Toutefois, le 4 octobre 2006, l'UICN notait que si les membres de l'Association et le canton de Berne ont pris des engagements financiers fermes, à long terme, le financement administratif d'appui aux activités du Centre de gestion n'était pas garanti, notamment de la part du canton du Valais et de la Confédération. En réponse à la recommandation de l'UICN, l'Etat partie a soumis, le 26 février 2007, des lettres de l'Office fédéral de l'environnement, du canton de Berne et du canton du Valais, confirmant leur engagement et leur appui financier, à l'avenir, pour l'application des mesures essentielles et des activités clés.

Commentaire

Das Managementsystem wurde im Jahr 2007 im Zuge der Erweiterung der Welterbestätte angepasst. Ein Dokument mit den aktualisierten Angaben zum Managementsystem liegt bei.

4.3.2 - Documents pour la gestion

Titre	Statut	Disponible	Date	Lien vers source
Management Plan for the Jungfrau- Aletsch-Bietschorn UNESCO World Heritage Site	En vigueur	Disponible	01/06/2005	

Commentaire

Hinzufügen: Indikatorbasierter Aktionsplan: 4-Jahresprogramm 2012-2015 (pdf-Dokument in der Beilage)

4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?

Il y a une **coordination excellente** entre toutes les entités/tous les niveaux impliqués dans la gestion du bien

4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?

Le système/plan de gestion est **tout à fait adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système de gestion **est totalement appliqué** et contrôlé

4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il existe un plan de travail / plan d'action annuel et la **plupart ou la totalité des activités** sont mises en œuvre et contrôlées

4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial

Communautés / résidents locaux	Excellente
Autorités locales / municipales	Excellente
Groupes autochtones	Excellente
Propriétaires fonciers	Excellente
Visiteurs	Excellente
Chercheurs	Excellente
Industrie touristique	Excellente
Industrie	Aucune

Section II-Alpes suisses Jungfrau-Aletsch

4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les communautés locales **participent directement** à toutes les décisions pertinentes concernant la gestion, par exemple la cogestion

4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les populations autochtones et traditionnelles contribuent d'une certaine manière aux discussions concernant la gestion, mais n'ont pas de rôle direct

4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?

Il y a des contacts, mais seulement **une coopération limitée** avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon

4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

Das politische System der Schweiz ist geprägt von direkter Demokratie (Bürgerrechte), Förderalismus (Kantons- und Gemeindeautonomie) und Subsidiarität. Auf dieser politischen Kultur basiert auch das Managementsystem des Welterbes Jungfrau-Aletsch.

4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique

Die Erweiterung des Gebietes im Jahre 2007 erforderte auch eine Anpassung der Managementstrukturen für das Welterbe. Die Trägerschaft mit der Rechtsform Verein wurde aufgelöst und deren Aufgaben und Verantwortung auf die Stiftung UNESCO-Welterbe Schweizer Alpen Jungfrau-Aletsch übertragen. Das dezentrale Managementzentrum mit zwei Standorten wurde aus Effizienzgründen an einem Standort zusammengelegt.

4.4. Ressources financières et humaines

4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	0%
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Gouvernemental (national / fédéral)	32%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	33%
Gouvernemental (Local / municipal)	10%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	25%

Rapport périodique - Deuxième cycle

Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	0%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	0%
Autres subventions	0%

4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)

4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?

Le budget dont on dispose **est suffisant** mais un financement supplémentaire permettrait de mener une gestion plus efficace au niveau des meilleures pratiques internationales

4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?

Il existe **certaines avantages** économiques pour les communautés locales

4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?

Il y a **suffisamment d'équipement** et d'installations

4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?

L'équipement et les installations **sont bien entretenus**

4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure

-

4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Plein temps	50%
Temps partiel	50%

4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Permanentes	100%
Saisonniers	0%

4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)

Payées	100%
Bénévoles	0%

4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Les ressources humaines sont **adaptées** aux besoins de la gestion

Section II-Alpes suisses Jungfrau-Aletsch

4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes

Recherche et suivi	Excellente
Promotion	Excellente
Extension des services communautaires	Excellente
Interprétation	Excellente
Education	Excellente
Gestion des visiteurs	Excellente
Conservation	Excellente
Administration	Excellente
Préparation aux désastres	Excellente
Tourisme	Excellente
Contrôle (gardiens, police)	Excellente

4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Recherche et suivi	Excellent
Promotion	Excellent
Extension des services communautaires	Excellent
Interprétation	Excellent
Education	Excellent
Gestion des visiteurs	Excellent
Conservation	Excellent
Administration	Excellent
Préparation aux désastres	Excellent
Tourisme	Excellent
Contrôle (gardiens, police)	Excellent

4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan de développement est en place et **partiellement mis en œuvre**; certaines compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement, **mais le travail technique est effectué pour l'essentiel par du personnel extérieur**

4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

Die Angaben beziehen sich auf das Managementzentrum des Welterbes (operative Ebene). Strategische Ebene ist nicht berücksichtigt (Stiftungsrat, Patronatskomitee, Delegierte). Mandatnehmer werden nicht berücksichtigt. Ebenso nicht berücksichtigt sind Engagement von Kantonen und Gemeinden wie z.B. Jagdaufsicht, Forst, Landwirtschaft etc.

4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante**

4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour

Rapport périodique - Deuxième cycle

améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a une **recherche considérable**, mais elle **n'est pas dirigée** vers les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle

4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont communiqués aux participants locaux ainsi qu'à certains organismes nationaux**

4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique

Vgl. Angaben zu Forschungsarbeiten auf:
<http://www.jungfraualetsch.ch/de/projekte/forschung.html>
Weitere Forschungsarbeiten unter Parkforschung:
http://4dweb.proclim.ch/4DCGI/parkforschungArchive/de/DetailLink_Program?wh-jungfrau-aletsch*Projects

4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Ein indikatorenbasiertes Gebietsmonitoring, das sich an den aussergewöhnlichen universellen Werten des Welterbe-Gebietes und der Welterbe-Region orientiert, fasst die relevanten Forschungsergebnisse im Hinblick auf die Werte des Welterbe-Gebietes zusammen und schafft Grundlagen zur Ableitung von Handlungsbedarf und allfälligen Massnahmen.

4.6. Education, information et sensibilisation

4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?

Dans **beaucoup d'emplacements**, mais **non facilement visible** par les visiteurs

4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Excellente
Groupes autochtones locaux	Moyenne
Propriétaires fonciers	Excellente
Visiteurs	Moyenne
Organisateurs de voyages	Moyenne
Entreprises et Industries locales	Moyenne

4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Il existe un programme **planifié et efficace** d'éducation et de sensibilisation qui contribue à la protection du bien du patrimoine mondial

4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport

Section II-Alpes suisses Jungfrau-Aletsch

aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

Le statut de patrimoine mondial a eu une **incidence partielle** sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation

4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

La valeur universelle exceptionnelle du bien est présentée et interprétée comme il convient, mais **des améliorations pourraient être apportées**

4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :

Centre d'accueil des visiteurs	Non fournie mais nécessaire
Musée de site	Non fournie mais nécessaire
Guichets d'information	Excellente
Visites guidées	Appropriée
Sentiers / itinéraires	Excellente
Matériaux d'information	Excellente
Transports prévus	Excellente
Autres	Non nécessaire

4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

Die Voraussetzungen zur Realisierung eines Besucher- und Informationszentrums mit angegliedertem Studienzentrum (World Nature Forum) wurden geschaffen, diese stehen vor der Umsetzung. Es gibt zahlreiche private Angebote (geführte Besichtigungen, Wanderwegnetz, Transportmöglichkeiten durch öffentlichen Verkehr, etc.) in und um das Welterbe.

4.7. Gestion des visiteurs

4.7.1 - Tendance du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.

L'année dernière	S/O
Il y a deux ans	S/O
Il y a trois ans	S/O
Il y a quatre ans	S/O
Il y a cinq ans	S/O

4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation

Lieux d'hébergement
Services de transports
Autre

4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs Commentaire

Dokument: "10 Grundsätze für unvergessliche Erlebnisse" (unter Link: <http://www.jungfraualetsch.ch/de/das-welterbe.html>) / Genaue Besucherzahlen können nicht erhoben werden, da keine kontrollierten Eingangspforten bestehen. Auch die verfügbaren Daten (Transporte, Übernachtungen, etc.) lassen nur eine vage Annäherung zu

Rapport périodique - Deuxième cycle

(anlagenunabhängige Outdooraktivitäten, individuelle Anreise, Tagestourismus). Die Dichtekarten zu Outdooraktivitäten So - Wi weisen auf die Nutzungsdichte hin (vgl. Beilage)

4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?

Il y a une certaine gestion de l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial

4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?

Il y a peu de coopération entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour enrichir l'appréciation des visiteurs et présenter les valeurs du bien du patrimoine mondial

4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Les droits d'entrées ne sont pas collectés

4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs

Das Managementzentrum betreibt kein aktives Besuchermanagement. Über das Gebietsmonitoring und das Projekt Risikomanagement werden derzeit Outdooraktivitäten und deren Auswirkungen auf sensible Naturräume ermittelt. Die Ableitung von alljährlichem Handlungsbedarf wird erfolgen.

4.8. Suivi

4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un programme général intégré de suivi portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle

4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est suffisante pour définir et contrôler les indicateurs clés servant à mesurer son état de conservation

4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
Autorités locales, municipales	Moyenne
Communautés locales / municipales	Moyenne
Chercheurs	Excellente
ONGs	Moyenne
Industrie	Moyenne
Groupes autochtones locaux	Moyenne

4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

La mise en œuvre est achevée

Section II-Alpes suisses Jungfrau-Aletsch

4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial

Gründung einer Trägerschaft, Sicherstellung der Finanzierung, Erweiterung des Welterbe-Gebietes 2007, Namensänderung im Jahr 2008

4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi

Der Ausgangszustand der Welterbe-Region als Ausgangspunkt für das kontinuierliche Gebietsmonitoring ist erhoben (2010). Ein Messkonzept mit Indikatoren wurde ausgearbeitet. Einige Zielbereiche erfordern noch eine Vertiefung (Ausarbeitung spezifischer Indikatoren, Erhöhung der Aussagekraft). Ab 2012 werden jährlich Kurzberichte zu ausgewählten Indikatoren erarbeitet und kommuniziert.

4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion

4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)

cf question 5.2

5. Résumé et Conclusions

5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

	Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
3.1	Habitat et développement					
3.1.4	Vastes infrastructures et/ou installations touristiques / de loisirs	Möglicher Einfluss auf: Kriterium ix (v.a. natürliche Schönheit der Landschaft) ev. Kriterium viii (v.a. Lebensräume / Habitate, Spuren Klimawandel)	Hüttenunterhalt und Anpassung der Infrastrukturen an die neuen Bedürfnisse von Alpinisten durch SAC, private Hüttenbetreiber erfolgen unter Einbezug Gemeinden, Kantonen, Bund, Umweltorganisationen, ggf. Managementzentrum	Massgebend ist die Evaluation der Projekte/Planungen im Rahmen der geltenden Gesetzgebung (Baugesetz, Umweltverträglichkeitsprüfung-Pflicht, Bedürfnisnachweis, Interessenabwägung BLN)	laufend entsprechend der Projektplanungen durch SAC, Hüttenbetreiber	Gemeinden, Kantone, Bund, Schweizerischer Alpen-Club SAC, Private (Hüttenbetreiber) Die historischen Entwicklung des hochalpinen Tourismus führte zum Bau von Hütten als Schutz-, Unterkunfts- und Verpflegungsstätten. Deren Entwicklung wird durch verschiedene Akteure gesteuert.
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services					
3.3.1	Infrastructures hydrauliques	Möglicher Einfluss auf: Kriterium viii (v.a. Lebensräume / Habitate, Spuren Klimawandel) Kriterium ix (v.a. natürliche Schönheit der Landschaft)	Laufende Projekte und Planungen von Kantonen und Gemeinden und privaten Trägerschaften	Im Monitoring als Indikator aufgenommen, wird in der laufenden 4-Jahresperiode erfasst und dokumentiert.	abhängig vom Fortschritt der jeweiligen Projekte	Bund, Kantone, Gemeinden, Private Projektträger (Energiegesellschaften) Im Rahmen der neuen Energiepolitik des Bundes (Ausstieg aus der Atomenergie) entstehen in der Welterbe-Region neue Projektideen zu Nutzung der Wasserkraft. Einige der Projekte werden die Werte des Welterbe-Gebietes tangieren.
3.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables	Potentieller Einfluss auf: Kriterium ix (v.a. natürliche Schönheit der Landschaft)	-	-	-	Gemeinden, Kantone, Bund, Private Trägerschaften Im Rahmen der neuen Energiepolitik des Bundes (Ausstieg aus der Atomenergie) könnten in der Welterbe-Region neue Projektideen zur Nutzung erneuerbarer Energien (Wind, Solar) entstehen mit Auswirkung auf Werte (insb. Kriterium ix).
3.10	Changement climatique/problèmes météorologiques					
3.10.6	Températures extrêmes	Einfluss auf alle drei Kriterien vii, viii, ix	Sensibilisierung Bevölkerung, Besucher, Schulen (Kinder, Jugendliche)	Beobachtung der naturdynamischen Prozesse wie Entwicklung der Gletscher, Permafrost, Stabilität der Bergflanken, Naturereignisse, etc.	Periodische Erhebung relevanter Daten (Herausgabe Monitoringbericht t1 2015)	Forschungsinstitute (schweizweit), Bund, Kantone, Gemeinden, Managementzentrum (Monitoring / Risikomanagement) Keine direkte Einflussnahme ist möglich, Sensibilisierung für umweltbewusstes / klimabewusstes Verhalten ist daher zentral.
3.10.7	Autres modifications du climat	Einfluss auf alle drei Kriterien vii, viii, ix	Sensibilisierung Bevölkerung, Besucher, Schulen (Kinder, Jugendliche) Schutzmassnahmen / Aufräumarbeiten bei Naturereignissen wie Steinschlag, Lawinen, Murgänge, etc. durch Gemeinden, Kantone	Beobachtung der naturdynamischen Prozesse wie Entwicklung der Gletscher, Permafrost, Stabilität der Bergflanken, Naturereignisse, etc.	Periodische Erhebung relevanter Daten (Herausgabe Monitoringbericht t1 2015)	Forschungsinstitute (schweizweit), Bund, Kantone, Gemeinden, Managementzentrum (Monitoring / Risikomanagement) Keine direkte Einflussnahme ist möglich, Sensibilisierung für umweltbewusstes / klimabewusstes Verhalten ist daher zentral. Auf Ebene Gemeinden / Kantone: Schutzmassnahmen / Aufräumarbeiten bei Naturereignissen

5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

4.6 Education, information et sensibilisation					
	Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires	
4.6.4	Le statut de patrimoine mondial a eu une incidence partielle sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation	Information und Sensibilisierung zu den Werten des Welterbes. Aufbau eines Angebotes für Bildung für nachhaltige Entwicklung (Fokus formale Bildung, Exkursionen, Projektwochen, Schüleraustausch, Lernmaterialien, Onlineanwendung).	Aktionsplan 2012-2015 / 4-Jahresprogramm 2012-2015	Managementzentrum, pädagogische Hochschulen, Schulen (Lehrpersonen, Schulleitungen, SchülerInnen), regionale Wissensträger, themenspezifische Experten	-
4.7 Gestion des visiteurs					
4.7.4	Il y a une certaine gestion de l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial	Sensibilisierung und Bildung, Informationsmaterialien in print und digital für Bevölkerung und Besucher / Unterhalt Wanderwegnetz und Signaletik durch Welterbe-Gemeinden mit Unterstützung der Kantone / Angebote privater Wanderleiter	Aktionsplan 2012-2015 / 4-Jahresprogramm 2012-2015 / laufende Aktivitäten weiterer Akteure	Managementzentrum, Welterbe-Gemeinden, Kantone, Wildhüter/Förster, Tourismusorganisationen, Wanderleiter / Bergführer, Transportanlagen	-

5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

Die Aktivitäten der Stiftung haben zum Erhalt der Integrität der Welterbestätte beigetragen. Die grosse Dynamik durch die aktuelle Klimaveränderung stellt eine globale Herausforderung dar. Das Management beobachtet den politischen Diskurs bezüglich Schutzauflagen. Allfällige Aufweichungen des Schutzes würden das Managementzentrum vor neue Herausforderungen stellen.

6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Positif
Recherche et suivi	Positif
Efficacité de la gestion	Positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Positif
Reconnaissance	Positif
Éducation	Positif
Aménagement d'infrastructures	Positif
Financement du bien	Très positif
Coopération internationale	Très positif
Support politique pour la conservation	Positif
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Positif
Activités de groupes de pression	Positif
Coordination institutionnelle	Très positif
Sécurité	Pas d'effet
Autre (veuillez préciser)	Sans objet

6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

-

6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site
Experts extérieurs
Autres

6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

oui

6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

-

6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Bon
Représentant de l'État partie	Très bon
Organisation consultative	Très bon

6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La **totalité** de l'information requise était accessible

6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

Le suivi et l'établissement de rapports

6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Sans Objet
Etat partie	Sans Objet
Gestionnaires des sites	Sans Objet
Organisation consultative	Sans Objet

6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial

- Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur**
 Raison de la mise à jour : Anpassung des Namens der Welterbestätte gemäss Namensänderung im Jahr 2008 sowie einige Tippfehler. Wir senden ein Word-Dokument mit den beantragten Anpassungen (in engl.) direkt an wh-periodicreporting@unesco.org. Ebenso werden wir aktuelle Fotos (auch aus dem Erweiterungsgebiet) zur Verfügung stellen.
- Carte(s)**
 Raison de la mise à jour : Update of the name "Swiss Alps Jungfrau-Aletsch" and the Label of the site according to the change of the name in 2008 is necessary. We will send a new map of better quality and in the new corporate design to the World Heritage centre.

6.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

Es handelt sich um die erste periodische Berichterstattung des Welterbes Schweizer Alpen Jungfrau-Aletsch.

Grundlagedokumente: Aufnahmekriterien der Welterbestätte, Managementstrategie, indikatorbasierte Aktionspläne des Managementzentrums (2008-2011, 2012-2015), erster Monitoringbericht t0